

2ème année de Master - Mention « Droit des affaires »
Parcours type « Droit de la vigne et du vin en Apprentissage »
Enseignements et contrôle des connaissances : 2024-2028

Version du 16/02/2024

		Volume horaire de l'année (h) :						520,00			
Premier semestre		Volume horaire du semestre :						215,00 h		ECTS : 30	
Matières	Etabl.porteur	Organisation pédagogique			Barème		Examen terminal				
		TD	Cours	ETD	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée		
UE obligatoires											
UE 1.1.1: Unité mutualisée d'initiation (viticulture, dégustation, œnologie) (ISVV)	UB		40,00	60,00		20	3	Grand Oral	15mn		
UE 1.1.2 : De la viticulture au droit	UB		6,00	9,00		10					
UE 1.1.3 : Fiscalité de l'entreprise viticole	UB		6,00	9,00		20	11	Ecrit	4h		
UE 1.1.4 : Comptabilité de l'entreprise viticole	UB		12,00	18,00		40					
UE 1.1.5 : Droit social viticole	UB		12,00	18,00		40					
UE 1.1.6 : Droit rural viticole	UB		12,00	18,00		40					
UE 1.1.7 : Séminaires de droit de l'entreprise viticole (structures, difficultés, management))	UB	12,00		12,00		30	3	Grand oral	15mn		
UE 1.1.8: Evaluation de l'entreprise viticole	UB		6,00	9,00		10	5	Grand oral	15mn		
UE 1.1.9 : Fiscalité de la transmission	UB		6,00	9,00		10					
UE 1.1.10 : Séminaire de transmission de l'entreprise viticole (étude de dossier)	UB	6,00		6,00		30	7	Ecrit	3h		
UE 1.1.11 : Droit rural de l'Union européenne	UB		6,00	9,00		10					
UE 1.1.12: Droit rural de l'environnement	UB		6,00	9,00		10					
UE 1.1.13: Droit de la RSE viticole	UB		16,00	24,00		10	1	Grand oral	15mn		
UE 1.1.14: Séminaires de soutien à l'entreprise viticole (assurances et aides)	UB	12,00		12,00		20					
UE obligatoire Professionnalisation pour les apprentis											
UE 1.2.1: Partage d'expérience professionnelle	CFA		15,00	22,50							
UE 1.2.2: Suivi pédagogique (2h/apprenti)	CFA		2,00								
UE 1.2.3: Travail personnel	CFA		30,00								
UE 1.2.4: Confection de documentations professionnelles	CFA		10,00								
Total du semestre sur		300	Capitalisation du semestre à partir de						150	points	

Deuxième semestre		Volume horaire du semestre :						305,00 h		ECTS : 30	
Matières	Etabl.porteur	Organisation pédagogique			Barème		Examen terminal				
		TD	Cours	ETD	Contrôle Continu	Contrôle Terminal	ECTS	Nature	Durée		
UE obligatoires											
UE 2.1.1 : Droit des indications géographiques et étiquetage	UB		36,00	54,00		80	8	Ecrit	3h		
UE 2.1.2 : Gestion et défense de l'indication géographique spiritueuse	UB		6,00	9,00							
UE 2.1.3 : Droit interne des marques	UB		18,00	27,00		60	6	Ecrit	3h		
UE 2.1.4 : Droit des marques de l'Union européenne	UB		6,00	9,00							
UE 2.1.5 : Protection internationale de la marque	UB		6,00	9,00							
UE 2.1.6 : Séminaires de droit des marques (stratégie, dépôt, contentieux)	UB	18,00		18,00		20	2	QCM et exposé vidéo	2h (QCM)		
UE 2.2.1 : Histoire de la réglementation du marché du vin	UB		6,00	9,00							
UE 2.2.2: Droit douanier viticole	UB		6,00	9,00							
UE 2.2.3 : Marché de la bière	UB		6,00	9,00							
UE 2.2.4: Organisation institutionnelle du marché du vin	UB		6,00	9,00							
UE 2.2.5: Fraudes et falsifications	UB		6,00	9,00							
UE 2.2.6 : Droit des spiritueux	UB		6,00	9,00							
UE 2.2.7: Séminaires de droit du marché viticole (DGCCRF, publicité, droit de la coopération viticole, droit de l'OCM, droit pénal)	UB	30,00		30,00							
UE 2.2.8: Séminaire de droit viticole étranger	UB	12,00		12,00		40	4	Ecrit	2h		
UE 2.2.9: Droit et contentieux de la vente de vin	UB		18,00	27,00							
UE 2.2.10: Séminaire : Aspects juridiques du courtage, du négoce et de l'export	UB	9,00		9,00							
UE obligatoire professionnalisation pour les apprentis											
UE 2.3.1: Partage d'expérience professionnelle	CFA		15,00	22,50							
UE 2.3.2: Suivi pédagogique (2h.apprenti)	CFA		2,00								
UE 2.3.3: Visites	CFA		3,00								
UE 2.3.4 Travail personnel	CFA		30,00								
UE 2.3.5: Mémoire professionnel et soutenance	CFA		50,00			100	10	Soutenance			
UE 2.3.6: Confection de documentations professionnelles	CFA		10,00								
Points Bonus Atelier Clinique du droit (de 1 à 10)**											
Total du semestre sur		200	Capitalisation du semestre à partir de						100	points	

* Les notes et les résultats de l'UE Formation continue ne sont pas prises en compte pour l'obtention du diplôme. Elles figurent dans le supplément au diplôme délivré à l'issue de la formation.

** Les points bonus peuvent être attribués à l'étudiant qui suit assidument cette matière tout au long de l'année.